

Direction régionale des entreprises,  
de l'emploi du travail et des solidarités  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle Politique du travail  
Département santé sécurité au travail

La Directrice régionale des entreprises, de l'emploi,  
du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes  
Le Directeur général de la Caisse d'assurance retraite et  
de la santé au travail d'Auvergne  
La Directrice d'agence Auvergne-Rhône-Alpes de l'OPPBTP

A

**ACISMT**  
A l'attention de Madame CHAVIGNIER Véronique  
99 avenue Léon Blum  
15000 AURILLAC

Lyon, le 29 novembre 2021

Objet : Avenant contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Madame la Directrice,

En application de l'instruction conjointe DGT-DRP du 31 juillet 2019, votre service de santé a signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Etat, la CARSAT et l'OPPBTP venu à terme le 30 juin 2021.

Après avoir renseigné la grille de bilan pour chacune des actions contractualisées, vous avez exprimé la volonté de poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2022 les actions déjà engagées.

A ce titre, nous approuvons cette démarche et nous vous confirmons notre accord pour la poursuite de votre engagement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

La Directrice régionale des entreprises, de l'emploi  
du travail et des solidarités,  
L'adjointe au responsable du pôle politique du  
travail par délégation,

Johanne Fravallo

Le Directeur de la CARSAT Auvergne

Jean-Christophe Crulli

La Directrice d'agence AURA OPPBTP

Catherine Devidal